

**La CFDT refuse de voir les salariés,
payer les pots cassés d'un passage
en franchise !**



Le 28 novembre et le 1er décembre, les élus CFDT vont à la rencontre des salariés de Château-Thierry et de Montluçon, deux Hypermarchés que Carrefour a décidé de passer en location-gérance d'ici fin mars 2018 !

Nous organisons plusieurs assemblées générales afin de répondre aux questions des salariés et envisager avec eux des pistes d'actions.

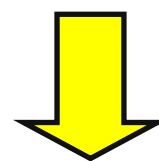
Le passage en location-gérance a de graves conséquences sur la rémunération et le statut social des salariés concernés (c'est aussi le cas dans les **supermarchés Carrefour Market**). En effet, les repreneurs dénoncent les accords Carrefour et ramènent la plus grande partie des avantages sociaux au niveau de la branche (beaucoup moins favorables).

La CFDT demande donc que **Carrefour compense par le biais d'une indemnité** les conséquences de sa décision sur la rémunération des salariés qui vont quitter l'entreprise, et qu'elle conclue dans un même temps une **charte sociale avec les repreneurs** afin de garantir le maximum d'avantages sociaux.

Le contrat moral passé par Carrefour avec des salariés qui ont donné de nombreuses années de leur vie à l'entreprise, ne peut pas être dénoncé avec une telle brutalité ! La CFDT attend des réponses à ses demandes !

La CFDT Carrefour appellera également les salariés du groupe à manifester leur solidarité dès le début de 2018.

Perte de rémunération



2 MOIS !

C'est la perte moyenne de pouvoir d'achat pour un niveau 2B, en prenant en compte les éléments de salaire et les avantages sociaux liés aux accords Carrefour (titre restaurants, prime de participation, intéressement, mutuelle, prévoyance, remise sur achats, majoration dimanches etc.)

